

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12 avril 2016

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Vice-président.

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, procède à l'appel des membres :

Étaient présents (es) : Gilles LACOMBE, Patricia PARADIS, André PUYO, Bernadette CELY, Martine BALANSA, Maria VALERIO, Antoine MIRANDA.

Étaient représentés (es) :

Étaient absentes : Annie DAMETTO, Nadine HERRERO, Emilie BENTEYN

Étaient absents excusés : Lucien CANAL, Valérie RIVALLANT

Secrétaire de séance : André PUYO

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14h00.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12.04.2016

1.1 – Projet de compte-rendu du conseil d'administration du 12 avril 2016 soumis à l'approbation (Annexe 1.1) :

Monsieur Gilles LACOMBE propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente, sous réserve des éventuelles modifications à apporter.

Le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 12 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 / ACTION SOCIALE & SOLIDARITE

2.1 - Dossiers des familles en difficulté :

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/UC €	Nature demande €	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée €	Destinataire	Décision CA €
Isabelle PRINCE	S	30	I	1	738.26 € (RSA + APL)	728.80 €	409.66	461.26	Loyer	409.66	300	Crédit Immobilier de France	
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300€ pour la dette de la Famille S, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte Crédit Immobilier de France. Votée à l'unanimité.													
Isabelle PRINCE	T	29	IAE	3	1300.95 € (APL + PF + salaire)	1033.19	792.84	475.24	Loyer	807.84	300	Elyade	

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille T,
- d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte My gestion groupe Elyade BNP Paribas.

Votée à l'unanimité.

Isabelle PRINCE	B	33	CA E	5	3384.25 € (IJ + AF + salaire)	1999.36	843	806	Loyer	421.87	300	Propriétaire privé	
--------------------	---	----	---------	---	-------------------------------------	---------	-----	-----	-------	--------	-----	-----------------------	--

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300 €** pour la dette de la Famille B,
- d'autoriser le receveur municipal à virer directement sur le compte de Monsieur Pierre d'ESPERONNA.

Votée à la majorité.

Hélène LAFORGE	R	53	I	1	733.64 € (APL + RSA)	533.44	335.26	461.26	Loyer et Eau	124.64+2 40.52	300 (124.64+ 175.36)	Prox'Hydro + Les Chalets	
-------------------	---	----	---	---	-------------------------	--------	--------	--------	--------------------	-------------------	----------------------------	-----------------------------	--

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **124.64 €** pour la dette de la Famille R,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de Prox-Hydro.

Votée à l'unanimité.

Samira MEJRI	M	48	CA E	3	660,44 € (RSA)	587€	567€	347,60 €	Assur ance Habit ation	159€	159€	AVIVA ASSURANCE S	
-----------------	---	----	---------	---	-------------------	------	------	-------------	---------------------------------	------	------	-------------------------	--

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **159€** pour la dette de la Famille M,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'Aviva Launaguet.

Votée à l'unanimité.

2.2 – Participation financière du CCAS dans le cadre des séjours pédagogiques organisés par les établissements scolaires :

Famille	Sit.Famil.	Nbre Pers Foyer	Quotient CCAS	Séjour	Montant du séjour	participation caf+autres	Participation CCAS	Reste à charge famille
M	CAE	5	366€	Barcelone	230€	75€ (collège)	25% 38.75€	116,25€
D	IAE	3	206.70€	Classe découverte	70€	0	50% 35€	35€
C	CAE	5	362€	Classe découverte	105€	0	25% 26.25€	78.75€

Vu la situation financière des familles et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS de Launaguet décide :

- d'accorder les participations telles que définies dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte des coopératives scolaires des écoles concernées.

Votée à l'unanimité

3.1 – Rapport d'activité 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Launaguet le, 13 avril 2016

Gilles LACOMBE

Vice-président du Conseil d'Administration du CCAS